



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît
2x par annéeImpression
1500 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCATIION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le

lundi 7 juin 2010 à 20h00

à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2009
3. Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2009 et du rapport de l'organe de révision
5. Budget 2010 / Investissements complémentaires
6. SEBV / Renouvellement de la convention entre la SEBV et la Commune de Port-Valais
7. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2009 sont à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Les comptes, ainsi que le renouvellement de la convention entre la SEBV et la Commune de Port-Valais peuvent être consultés au Greffe communal ou sur www.port-valais.ch, où chaque citoyen a la possibilité d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

Compte de fonctionnement par natures

	COMPTE 2009		BUDGET 2009		COMPTE 2008	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	5'199'378.15		5'361'330.00		5'061'497.80	
Biens, services et marchandises	3'730'248.76		2'705'900.00		3'409'872.97	
Intérêts passifs	418'344.40		413'300.00		416'635.85	
Amortissements	2'687'973.44		1'959'800.00		1'840'628.98	
Parts à des contributions sans affectation	68'608.50		54'700.00		54'676.05	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'298'520.10		1'316'700.00		1'387'675.62	
Subventions accordées	1'068'875.20		1'182'700.00		1'022'251.41	
Subventions redistribuées	---		---		---	
Attributions aux financements spéciaux	1'350'883.86		268'350.00		1'844'096.83	
Imputations internes	144'453.47		73'500.00		130'430.16	
Impôts		9'499'536.40		8'094'800.00		9'542'127.05
Patentes et concessions		202'655.05		173'500.00		167'920.80
Revenus des biens		391'404.57		367'500.00		627'034.46
Contributions		3'221'597.53		2'774'700.00		3'018'949.37
Parts à des recettes et contributions sans affectation		---		---		---
Restitution de collectivités publiques		175'582.75		73'000.00		116'734.15
Subventions		1'797'962.90		1'747'950.00		1'814'171.55
Subventions redistribuées		---		---		---
Prélèvement sur les financements spéciaux		1'194'370.72		458'700.00		594'509.35
Imputations internes		144'453.47		73'500.00		130'430.16
Total des charges et des revenus	15'967'285.88	16'627'563.39	13'336'280.00	13'763'650.00	15'167'765.67	16'011'876.89
Excédent de recette du compte de fonctionnement	660'277.51		427'370.00		844'111.22	
	16'627'563.39	16'627'563.39	13'763'650.00	13'763'650.00	16'011'876.89	16'011'876.89

Résultat de l'exercice 2009 en comparaison du budget [() = budget]

Les charges totales se montent à Fr. 15'967'285.88 (Fr. 13'336'280.00) et les recettes à Fr. 16'627'563.39 (Fr. 13'763'650.00), le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de recettes de Fr. 660'277.51 alors que le budget prévoyait Fr. 427'370.00.

Commentaire relatif aux comptes de l'exercice 2009

La différence par rapport au budget se justifie principalement comme suit:

- **Sécurité publique:** le dépassement du budget est principalement dû au mandat donné à la société Securitas pour contrôler les parkings et à l'engagement d'un agent supplémentaire à la PIHL.
- **Culture, loisirs et culte:** ce secteur enregistre un supplément de charges, en raison des amortissements ordinaires et extraordinaires (Fr. 103'000.- sur les subventions à amortir), ainsi que la ventilation de la salle des lotos qui a subi une réparation en urgence.
- **Trafic:** les parcomètres touristiques ont rapporté Fr. 46'316.65 de recettes supplémentaires par rapport au budget. Fr. 25'000.- de charges en sus sont à imputer à l'augmentation des tarifs de la SEBV sur l'éclairage public. De plus, nous subissons une augmentation de Fr. 22'000.- du déficit des transports publics.
- **Protection et aménagement de l'environnement:** les travaux d'urgence effectués en raison de la présence de blaireaux ont occasionné des charges nettes de Fr. 80'000.-. Les frais liés à la consommation d'eau de la STEP sont supérieurs de Fr. 35'0000.- de ce qui était prévu au budget mais les travaux de couplage étant terminés sur 2009, nous verrons une diminution de ces coûts ces prochaines années. Le secteur des ordures est déficitaire depuis plusieurs années. Le déficit cumulé inscrit à l'actif du bilan se monte à Fr. 716'235.82. Il est urgent de prendre des mesures en vue d'autofinancer ce secteur. Ces dernières devront passer par une maîtrise absolue des coûts mais également par une augmentation inéluctable des taxes. Si notre Commune ne fait pas le nécessaire, l'administration fédérale des contributions pourrait exiger l'amortissement de ce déficit et nous imposerait alors des mesures drastiques. Un groupe de travail a été créé en collaboration avec la Satom.
- **Finances et impôts:** les impôts des personnes physiques sont supérieurs de Fr. 300'000.- par rapport à 2008. Quant aux personnes morales, les recettes sont en baisse par rapport à 2008 mais rappelons-le, 2008 était une année exceptionnelle. Nous avons pu bénéficier d'un impôt extraordinaire en gain immobilier de Fr. 600'000.-.

L'exercice 2009 est excellent, comme le démontre le résultat ci-dessous:

RESULTAT DE L'EXERCICE	2009	2008
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	16'916'630.79	16'011'876.89
Charges de fonctionnement avant amortissements	-13'279'312.44	-11'927'136.69
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	3'637'318.35	4'084'740.20
Prélèvement sur fonds de réserves «Euration»	160'932.60	---
Prélèvement sur fonds de réserves «Place de jeux»	300'000.00	---
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	---	-500'000.00
Attribution aux fonds de réserves «Circulation» et «BTR»	-750'000.00	-900'000.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	3'348'250.95	2'684'740.20
Amortissements ordinaires	-2'024'040.84	-1'840'628.98
Amortissements complémentaires		
STEP	-160'932.60	---
Complexe sportif	-300'000.00	---
Participations	-103'000.00	---
Aménagement canal Stockalper	-100'000.00	---
RESULTAT	660'277.51	844'111.22

Commentaire sur les investissements 2009

Le montant total d'investissements nets se monte à **Fr. 2'854'269.48.**

La majorité des investissements prévus a été réalisée, à l'exception de la station essence (présentation budget 2011), de la climatisation des salles de classes de la Bouverette (budget 2010) ainsi que le chauffage de la villa Nauplia (en attente).

L'achat des terrains CFF a enfin été réalisé sur 2009.

Investissements complémentaires à soumettre à l'Assemblée Primaire:

Chantier naval Amiguet

La Commune étant devenue propriétaire de cette parcelle, il y a lieu de préparer sa mise en valeur. Le petit hangar a déjà été démolit et le Conseil communal propose de déplacer cet automne la grande halle vers le dépôt du Service des travaux publics, à proximité de la STEP. Pour cet été, l'emplacement accueillera les forains ainsi qu'un stand de mise à disposition de vélos de randonnée. Nous rappelons que tout dépôt de voitures, remorques, bateaux est strictement interdit sur cette place. Le devis global pour le déplacement de la halle se monte à Fr. 200'000.-.

Démolition des halles BTR

Ces halles doivent être démolies. La présence d'amiante représente à court terme un danger pour la population et cette friche industrielle ne représente pas une carte de visite attrayante pour

Comptes 2009 - Investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat terrains CFF, industriels et Bellossy	2'102'890.00	-.--
PATRIMOINE FINANCIER - HORS INVESTISSEMENTS	2'102'890.00	-
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat terrain - Chemin de la Montagne	8'000.00	-.--
Achat terrain - Route Sous les Batailles	15'150.00	-.--
Central téléphonique	20'495.90	-.--
	43'645.90	-
SECURITE PUBLIQUE		
Véhicule d'intervention	33'851.20	-.--
Installation de borne hydrante - lles aux Gouillons	22'257.16	-.--
	56'108.36	-
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Rénovation école Bouveret - classe et bancs	5'851.70	-.--
Rénovation école Evouettes - auvent	20'000.00	-.--
	25'851.70	-
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Extension complexe sportif	675'206.40	-.--
Subvention pour complexe sportif	-.--	81'000.00
Chemin pédestre Tové	48'000.00	-.--
Rénovation chapelle Protestante	20'000.00	-.--
Jardins d'enfants	59'267.40	-.--
Vestiaires crèche	6'600.00	-.--
	809'073.80	81'000.00
TRAFIC		
Route d'accès ZI	849'702.00	-.--
Route du Canal	70'807.45	-.--
Routes communales Lac/Boson/Batailles	389'110.25	-.--
Routes cantonales	112'163.10	-.--
Eclairage public	21'144.85	-.--
Véhicules	164'246.25	-.--
Machines	50'173.70	-.--
	1'657'347.60	-
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
STEP - Eau lavage et couplage chaleur/force	160'932.60	-.--
Déchetterie - Séparateur hydrocarbures	32'063.20	-.--
Aménagement Port - Pieux et digue	150'246.32	-.--
	343'242.12	-
SOUS-TOTAL	2'935'269.48	81'000.00
Investissements nets		2'854'268.48
TOTAL	2'935'269.48	2'935'269.48

Le Bouveret. Une analyse a également démontré que le coût d'une rénovation était disproportionné par rapport au résultat attendu. Des possibilités de remplacement étant disponibles dans la zone industrielle, les baux ont été résiliés. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour préparer le dossier de mise à l'enquête. Les militaires occupant la place jusqu'à fin octobre, les travaux pourraient débuter en novembre et durer environ 3 mois. Cette manière de faire permettrait également de répartir les coûts sur les budgets 2010 et 2011.

Le devis s'élève à Fr. 600'000.- dont Fr. 300'000.- à prendre sur l'exercice 2010. Quant à l'avenir de cette parcelle située en zone mixte, aucune option définitive n'a été prise.

Proposition

Comme cela avait été évoqué lors de la dernière Assemblée Primaire, le Conseil communal propose d'avancer dans ces objets et demande l'approbation des investissements complémentaires de Fr. 500'000.- (Fr. 200'000.- pour le transfert de la halle Amiguet et Fr. 300'000.- pour la phase 2010 de la démolition des halles BTR).

En conclusion, nous pouvons qualifier la situation financière de la Commune comme saine, comme le démontre les indicateurs financiers de l'état.

Les investissements importants de l'exercice ont pu être entièrement autofinancés (degré d'autofinancement de 117.3 %). De plus, avec un amortissement de 10.2 % et une diminution significative de l'endettement net par habitant de Fr. 293.- (Fr. 1'517.- au lieu de Fr. 1'810.- en 2008), qualifié de faible, nous répondons de manière maximale à tous les critères du canton.

Les comptes 2009 ont été adoptés par la commission des finances le 3 mai 2010 et par le Conseil communal le 4 mai 2010.

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement	2008	2009	Moyenne	
(Autofinancement en % de l'investissement net)	96.5%	117.3%	107.0%	
Valeurs indicatives				
> 100% très bien	80 à 100% bien	60 à 80% satisfaisant	0 à 60% insuffisant	< 0% très mauvais
NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne				
2. Capacité d'autofinancement	2008	2009	Moyenne	
(Autofinancement en % des revenus financiers)	17.6%	21.9%	19.7%	
Valeurs indicatives				
> 20% très bien	15 à 20% bien	8 à 15% satisfaisant	0 à 8% insuffisant	< 0% très mauvais
3. Taux des amortissements ordinaires	2008	2009	Moyenne	
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	9.8%	10.2%	10.0%	
Valeurs indicatives				
> 2% très insuffisant	2 à 5% insuffisants	5 à 8% faibles	8 à 10% moyens	> 10% suffisants
4. Endettement net par habitant	2008	2009	Moyenne	
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	1810	1517	1660	
Valeurs indicatives (en milliers)				
< 9 excessif	7 à 9 très important	5 à 7 important	3 à 5 mesuré	> 3 faible
5. Taux du volume de la dette brute	2008	2009	Moyenne	
(Dette brute en % des revenus financiers)	117.9%	136.9%	127.4%	
Valeurs indicatives				
< 150% très bien	150 à 200% bien	200 à 250% satisfaisant	250 à 300% insuffisant	> 300% mauvais

Démission et nomination au Conseil communal

L'Autorité Communale de Port-Valais tient à vous informer qu'en date du 7 avril 2010, le Chef du Département des finances, des institutions et de la santé a validé la demande de démission de Monsieur Pierre Laurencet (PDC).

Durant 5 ans, M. Laurencet a su apporter à la collectivité de Port-Valais ses connaissances professionnelles et son savoir faire. Nous tenons ici à le remercier chaleureusement pour sa disponibilité et lui souhaitons plein succès dans la poursuite de sa carrière professionnelle ainsi que nos meilleurs vœux de santé et de prospérité pour son avenir.

Dès lors, et en conformité avec l'article 211 alinéa 2 de la Loi Cantonale sur les Droits Politiques du 13 mai 2004 (LcDP), le premier non-élu de la liste, à savoir Monsieur André Frey (1951), a siégé pour la première fois à la table du Conseil communal le mardi 13 avril 2010.

Monsieur Frey oeuvrera dans la continuité, étant en charge des dicastères de son prédécesseur, soit les constructions, l'urbanisme et les bâtiments. Il est marié, père d'une fille et actif en qualité de responsable commercial dans le domaine de la construction.

Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine satisfaction dans l'accomplissement de son mandat.



Instruction publique

PLAN DE SCOLARITE 2010-2011

Début de l'année scolaire: lundi 23 août 2010 matin

Fin de l'année scolaire: jeudi 30 juin 2011 soir

Congés effectifs

	Début des congés			Reprise des cours		
Automne	Vendredi	08.10.2010	soir	Lundi	25.10.2010	matin
Toussaint	Vendredi	29.10.2010	soir	Mardi	02.11.2010	matin
Immaculée Conception	Mardi	07.12.2010	soir	Jeudi	09.12.2010	matin
Noël	Jeudi	23.12.2010	soir	Lundi	10.01.2011	matin
Carnaval	Vendredi	04.03.2011	soir	Lundi	14.03.2011	matin
Pâques	Jeudi	21.04.2011	soir	Lundi	02.05.2011	matin
Ascension	Mercredi	01.06.2011	midi	Lundi	06.06.2011	matin
Pentecôte	Vendredi	10.06.2011	soir	Mardi	14.06.2011	matin
Fête-Dieu	Mercredi	22.06.2011	midi	Vendredi	24.06.2011	matin

La commission de l'instruction publique, réunie en séance le 26 avril 2010, a décidé d'attribuer pour l'année scolaire à venir les classes comme suit :

E 1	Marlène Dupertuis	P 3b	Aline Durand
E 1+2	Brigitte Burny	P 4a	Stéphanie Brändle
E 1+2	Marisette Cachat	P 4b	Jacques Grept
P 1	Carmen Clerc + Véronique Grept	P 5	Serge Bénet
P 1+2	Aurélie Clerc + Rachel Follonier	P 5+6	Laurence Coppex
P 2	Daniel Hauser	P 6	Joëlle Sarrasin
P 3a	Jocelyne Sarrasin		

Carnet rose

Deux naissances ont marqué notre école ce printemps. Il s'agit de l'arrivée d'Adrien, fils de M. Serge Bénet, et de Louis, fils de M. Daniel Hauser. Meilleurs vœux aux heureux parents.

Travaux publics

Terrains CFF – Place de la gare du Bouveret

Depuis le 1er janvier, la Commune est propriétaire du bord du lac, de la place de la gare, de la parcelle du chantier naval Amiguet et en partie de l'ancienne place de déchargement des scories, soit une surface de 22'750 m². Par contre, le bâtiment de la gare et le parking se trouvant en face du restaurant du Léman restent propriété des CFF.

Les lignes directrices pour l'affectation de ces terrains ont été définies le 24.06.2009 déjà lors d'une séance de travail réunissant les commissaires. En tenant compte des moyens financiers à disposition, il s'agit maintenant de passer à la phase de réalisation.

Sous réserve d'oppositions ou d'imprévus, l'aménagement est planifié sur 3 ans:

- en 2010 et selon la mise à l'enquête parue dans le Bulletin Officiel du 9 avril, la glissière se trouvant en face du centre scolaire sera déplacée contre les voies CFF et un giratoire sera construit au nord de la cour d'école. Au total, 146 places de parc seront créées. Si tout va bien, les travaux devraient débuter dès la fin de la saison estivale.
- en 2011, l'espace se trouvant entre le centre scolaire et le débarcadère sera mis en valeur. Actuellement, le Conseil communal a mandaté 5 bureaux spécialisés qui, sous forme de concours, remettront leurs propositions le 15 juin. S'ensuivra une phase d'analyse et du choix de la meilleure variante. Une séance d'information permettra à la population de prendre connaissance des propositions reçues.

Naturellement, les spécialistes mandatés ont reçu certains points à retenir. On peut citer, entre autres, la création d'un ascenseur entre la gare et la route cantonale et l'aménagement d'une place plutôt réservée à la promenade, aux loisirs et à la détente. La circulation des voitures sera limitée au strict minimum et la vitesse limitée à 20 km/h. A noter également que les CFF ont fixé dans l'acte de vente plusieurs contraintes que nous devons respecter.

- Enfin en 2012, ce seront les rives du lac allant du quai Laval jusqu'au pont tournant qui seront aménagées. Actuellement, les détails ne sont pas encore connus mais on peut supposer que le processus de décision mis en œuvre pour la place de la gare pourrait être reconduit.

Eglise de Port-Valais

Pour des raisons de sécurité, le clocher de l'église de Port-Valais nécessite une intervention rapide. Par la même occasion, l'intérieur de l'église sera rafraîchi. Il est prévu, entre autres, de réviser les cloches, de remplacer partiellement la charpente et d'effectuer divers travaux de maçonnerie.

Ces travaux débuteront le 17 mai et dureront environ 3 mois. Durant cette période l'église ne sera plus disponible pour les offices et interdite au public. Le bulletin paroissial du mois de juin indique les modifications concernant les messes.

Les Evouettes – Route des Bosons et des Batailles

La nouvelle route des Bosons est terminée. Elle sera ouverte officiellement à la circulation lorsque la

signalisation routière sera en place. En attendant, elle servira déjà le dernier dimanche de mai pour le détournement de la circulation durant le cortège du festival des musiques du Bas-Valais. Afin de laisser tasser l'ouvrage, le revêtement final sera posé l'année prochaine.

Quant au prolongement de la route des Batailles le long du Tové, tous les signaux sont au vert. Les terrains ont été achetés et la Commune a reçu l'autorisation de construire. La réalisation se fera au gré des nécessités et des possibilités financières.

Le Bouveret – Cheminement piétonnier

La Commune a enfin reçu l'autorisation de construire ce sentier reliant d'une part la zone BTR au village et d'autre part la route Industrielle au Remonfin le long du centre sportif. Les travaux sont en cours. Ce cheminement empruntant partiellement une zone forêt, les mesures de compensation imposées par l'Etat sont assez contraignantes. Une haie sera plantée sur la partie nord de l'ouvrage.

Les nouvelles boîtes aux lettres arrivent

Plus conviviales, plus sûres et d'une présentation plus attrayante, tels sont les atouts des nouvelles boîtes aux lettres de la Poste qui seront installées prochainement dans la Commune. Par la même occasion les boîtes peu utilisées d'Aquaparc, du Swiss Vapeur Parc et du camping résidentiel seront regroupées vers l'arrêt du bus du pont tournant.

Turbine des Evouettes

La vente de l'électricité produite par la turbine représente un gain annuel d'environ 70'000.- francs mais après 13 ans de bons et loyaux services, une révision complète de la turbine était nécessaire. Le mandat d'étude donné à une entreprise spécialisée a montré que la partie mécanique présentait quelques signes d'usure et que les organes de contrôle n'étaient plus adaptés à la technologie actuelle. La phase 1 des travaux est maintenant terminée et l'installation a été remise en service. Il restera encore à faire quelques mesures d'optimisation surtout au niveau du réservoir et de la supervision de l'installation.

A noter que dans les années à venir, il y aura lieu d'apporter une attention toute particulière au réseau d'eau des Evouettes. Différentes mesures seront à prévoir pour garantir à long terme non seulement la quantité mais aussi la qualité de l'eau. D'autre part, l'aspect financier commence à poser problème.

Rédaction et contenu du Bulletin d'Information

La grande partie de ce bulletin est réservée aux informations en provenance des différents dicastères et à l'appréciation du Conseiller responsable. Nous souhaiterions toutefois dynamiser cette parution deux fois par an avec des sujets de sociétés; vos idées, vos photos et votre collaboration active sont fortement encouragées et nous vous prions de transmettre vos interventions par écrit ou par e-mail à: Administration communale, «Bulletin d'Information» Case postale 28, 1897 Le Bouveret ou admin@port-valais.ch

Commission de l'environnement

Châtaigneraies

Les travaux se poursuivent en collaboration avec le Triage Forestier du Haut-Lac sur la parcelle communale, près de l'ancien stand de tir au Bouveret. Plus d'une quarantaine de plans de châtaigniers seront plantés cet automne.

Les écoles enfantines participeront en octobre à la plantation. Un parcours didactique prévu sur le site sera développé tout prochainement avec nos partenaires.

Parc à bois

Afin de distinguer les bois privés des bois du lac et du Rhône, des solutions sont à l'étude entre la STEP et la déchetterie. D'autres informations vous parviendront lorsqu'une décision formelle aura été prise.

Ramassage des ordures ménagères

Ce compte devant être autofinancé, nous analysons la situation en collaboration avec la SATOM et les communes de St-Gingolph à Collombey, pour rationaliser, rechercher des économies, ainsi que pour l'élaboration d'un nouveau règlement.

Commission des transports publics

La Commune poursuit ses efforts pour améliorer les prestations des partenaires (TPC, Car Postal, Région Alp, CGN) et des contacts ont également été pris avec la Commune de St-Gingolph, qui partage nos préoccupations pour l'amélioration des transports publics.

M. Gérald Dervey, Président de la commission des transports publics, a participé à la séance de coordination et l'amélioration des transports publics en fonction de la réalisation future de l'Hôpital Riviera.

Commission de la sécurité publique

La commission intercommunale poursuit ses travaux en vue de la fusion des CSI B Haut-Lac. Le règlement sera présenté, en principe, dans le courant de l'automne.

Commission des affaires sociales

AIDE BENEVOLE VOUVRY – PORT-VALAIS

Si vous avez envie de donner un peu de votre temps pour livrer des repas, effectuer des transports ou si vous désirez devenir membre de l'association «Aide bénévole», vos inscriptions sont les bienvenues soit auprès du Centre médico-social de Vouvry, soit auprès de Mme Sloba Schneider, Présidente de la commission des affaires sociales.

Ces inscriptions sont sans obligation et selon les disponibilités des bénévoles. Ceux-ci sont indemnisés pour les déplacements effectués.

En outre, toute personne âgée ou handicapée peut bénéficier de ce service. Les repas chauds sont apportés au domicile par un bénévole (Fr. 14.- par repas + Fr. 2.- d'indemnité pour le bénévole).

Ce service est également dédié à tous ceux qui ne pourraient pas emprunter les transports en commun (courses, visites médicales, etc.).

Merci encore à tous les bénévoles qui mettent leur temps à disposition de ceux qui en ont besoin.

Merci aussi aux restaurateurs qui, chaque jour, préparent les repas.

Pour bénéficier des services ou pour vous inscrire: 079 395 98 58.

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre équipe!

Comité de l'Aide bénévole Vouvry - Port-Valais

JOYEUX ANNIVERSAIRE!

La Commune de Port-Valais a eu le plaisir de fêter deux nonagénaires en ce début d'année:

- Mme Wieslawa Troscianko, le 20 mars
- M. Giovanni Buccelloni, le 22 février

Nous leur souhaitons une merveilleuse année et nous réjouissons de les retrouver dans 10 ans pour fêter leurs 100 ans!

Commission culturelle

EXPOSITION DES ARTISANS



Les 19, 20 et 21 novembre 2010 à la salle des spectacles du Bouveret

Vous, les artistes qui égayez notre quotidien, venez nombreux exposer, vendre vos œuvres et surtout partager votre passion.

Inscriptions jusqu'au 25 juin 2010 auprès de Mme Sonia Tauss-Cornut: 024 481 51 24

Commission des infrastructures touristiques et des sports

«La Suisse bouge» – Duel intercommunal St-Gingolph-Port-Valais

La commission remercie tous les participants à cette confrontation qui a eu lieu dans un esprit convivial.

108 élèves se sont déplacés, avec des accompagnants, à St-Gingolph le jeudi 6 mai. Ils ont pu bénéficier de la gratuité des transports publics.

Commune de St-Gingolph : 305 participants
Commune de Port-Valais : 333 participants

Etant donné que la population de notre Commune est plus importante que celle de St-Gingolph, un coefficient demandant de savants calculs a été imposé par l'organisation. De ce fait, la Commune de St-Gingolph remporte ce duel avec nos félicitations.

Le sport est une forme de culture, celle du peuple, ce qui ne diminue en rien sa valeur.



Bibliothèque

Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement le mercredi de 18h00 à 19h30. Fermeture annuelle au mois d'août.

Ouverture normale dès le 23 août 2010. Merci de votre compréhension et bonnes vacances.

UAPE — Crèche



Portes ouvertes

Le 25 septembre 2010
de 09h00 à 12h00

Les structures d'accueil d'enfance du Valais ouvrent leurs portes au public dans le but de:

- Faire connaître et surtout reconnaître les professions liées à l'enfance
- Présenter le travail effectué dans les structures

Youp'là bouge!

Face à l'augmentation du surpoids chez les jeunes enfants et dans le but de combattre la sédentarité, il est important d'intervenir et prévenir dès le plus jeune âge.

L'idée du projet «Youp'là bouge» consiste à offrir une formation continue au personnel des crèches souhaitant mettre en place un programme du mouvement faisant partie intégrante de la vie courante et des activités quotidiennes.

Le but est de permettre aux jeunes enfants d'explorer en soutenant au maximum leur potentiel en terme de mouvement spontané, améliorant ainsi leur coordination, leur endurance, leur équilibre, etc.

La crèche de Port-Valais a été sélectionnée et fait partie des 10 structures qui participeront à ce projet pilote.

La Barge

La Commune s'est dotée d'une nouvelle salle en ayant fait l'acquisition de La Barge, anciennement propriété de la Fondation Art Mobile Jazz (Montreux Jazz, Commune et un privé), amarrée à l'embouchure du canal Stockalper.

Le bail liant la Fondation à un privé a été repris par la Commune dans le but de rentabiliser cette salle et d'y faire un lieu convivial pour les citoyens et hôtes de nos villages.

La Barge a bénéficié d'un fort soutien de la Loterie Romande, ainsi que du Département de l'éducation, de la culture et du sport de l'Etat du Valais. C'est pourquoi nous souhaitons en faire un lieu de culture (expositions, concerts, etc.) en collaboration avec le locataire (M. Cédric Bussien, tél. 079 659 51 41).

Les sociétés ainsi que les privés pourront désormais louer La Barge (contact avec les locataires) à des tarifs plus attractifs qu'auparavant.

Vous êtes maman, grand-maman?

Vous avez envie d'un petit revenu supplémentaire?

Vous êtes intéressée à accueillir des enfants?

Alors affiliiez-vous à l'ARPAJ.

L'ARPAJ est l'Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée du Chablais. Elle offre une solution aux enfants et aux parents à qui la crèche-garderie ou l'UAPE ne peuvent pas répondre, ou que partiellement.

Pourquoi vous affilier?

L'ARPAJ vous offre:

- une entière liberté (vous choisissez le jour de garde, l'âge des enfants, etc.)
- une valorisation du travail de garde
- un revenu
- des journées de formation (env. 3 par année)

Vous êtes intéressée?

Renseignements directement auprès de l'ARPAJ (024 472 30 50), ou auprès de Mme Sonia Tauss-Cornut, Présidente de la commission des structures d'accueil au Bouveret (024 481 51 24).

Dictionnaire

Madame Yamilé D'Arrigo, experte-antiquaire qui a récemment pris domicile dans notre Commune, a gentiment mis à disposition un « Dictionnaire des secrets d'artisans disparus » qui peut être consulté au guichet communal aux heures d'ouverture.

Valaisroule

Les infrastructures sont en place (ancien chantier naval Amiguet). Les prestations de «Valaisroule» permettent de mettre à disposition gratuitement un ou plusieurs vélos, à rendre sur les différents sites prévus dans l'ensemble du canton et du Chablais.

Ces prestations seront à disposition dès le 2 juin et jusqu'à fin octobre 2010.

D'autres informations vous seront données tout prochainement par l'intermédiaire des médias.

Port-Valaisroule!

★
DU 03.06.2010 AU 17.10.2010
DU MERCREDI AU DIMANCHE/STATION FERMÉE LE LUNDI ET LE MARDI

DE JUIN À MI-AOÛT: 10:30 À 12:30 ET 13:00 À 20:00
DE MI-AOÛT À MI-OCTOBRE: 10:30 À 12:30 ET 13:00 À 18:00



Pour emprunter un vélo à Port-Valaisroule, il suffit de:

- » Vous rendre à votre station Port-Valaisroule
- » De déposer une caution de SFR 20.00 par vélo emprunté
- » De nous fournir une pièce d'identité valable (seules les personnes de plus de 18 ans peuvent signer le contrat de prêt)
- » De remplir et signer le contrat de prêt

Nos conditions de prêt:

- » 4 heures de prêt gratuit
- » Au-delà de 4 heures, un montant de SFR 2.00 sera retenu sur votre caution
- » Notre réseau vous permet à l'heure actuelle de ramener votre vélo à: Montheyroule, Saint-Mauriceroule, Martignyroule, Fullyroule, Sionroule, Sierreroûle, Leukrollt, Raronrollt, Visprollt et Brig-Glis/Natersrollt
- » Réservation et échange inter-station (retour du vélo dans une autre station): SFR 5.00

Réservation et informations: www.valaisroule.ch
(à partir de mai 2010)



La station se situera au port, entre le parking du Swiss Vapeur Parc et le canal Stockalper (à côté du pont tournant qui mène les bateaux à la Marina).

Renouvellement de la convention d'usage du sol communal liant la Commune et la Société Electrique du Bas-Valais SA

Exposé des motifs

1. Rappel historique

Les tâches d'approvisionnement en énergie électrique et de distribution de cette énergie aux consommateurs finaux dans les Communes de Saint-Gingolph, Port-Valais, Vouvry, Vionnaz et Collombey-Muraz sont assurées depuis plusieurs décennies par une entreprise électrique, à laquelle participent lesdites Communes.

Autrefois assurées par la Société des forces motrices de la Grande-Eau, ces missions sont exercées depuis 1987 par la Société Electrique du Bas-Valais SA (SEBV), laquelle a été fondée à l'initiative des 5 Communes précitées. Les cinq Communes détiennent 35% du capital-actions de la SEBV, le solde étant détenu par Romande Energie. Une convention d'actionnaires garantit à chacune des Communes un siège au Conseil d'administration de la SEBV. Ces sièges sont actuellement occupés par les Présidents des 5 Communes.

Lors de la fondation de la SEBV, l'objectif était d'assurer aux habitants et aux entreprises des Communes une sécurité d'approvisionnement en électricité à des prix se situant dans la moyenne des prix pratiqués en Valais. Ces objectifs sont aujourd'hui pleinement atteints.

2. La convention d'usage du sol communal

Afin de permettre à la SEBV d'accomplir ses missions, chaque Commune de la SEBV a concédé à cette dernière, par des conventions identiques conclues en 1987, le droit d'implanter et d'exploiter sur le domaine communal tous les ouvrages nécessaires à acheminer l'électricité

sur son territoire (stations transformatrices, armoires de distribution, supports, tubes souterrains, etc.). Les frais d'établissement, d'entretien et d'exploitation des installations électriques sont à la charge de la SEBV, laquelle en assume toute la responsabilité.

A l'origine, les conventions faisaient obligation à la SEBV de fournir aux Communes, en compensation de l'usage du sol communal, une redevance qui était fonction des recettes réalisées sur la vente d'électricité, ainsi qu'un rabais de 50 % sur les tarifs ordinaires pour la fourniture d'électricité destinée à l'éclairage public et aux bâtiments communaux.

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité, les contre-prestations dues par la SEBV sont devenues contraires au droit fédéral. Par avenant du 4 décembre 2008, approuvé par les Assemblées Primaires des 5 Communes, les conventions de 1987 ont par conséquent dû être modifiées, pour prévoir à partir du 1er janvier 2009 la perception auprès de tous les clients d'une indemnité pour usage du sol de 1.0 ct par kilowattheure distribué, ainsi qu'un rabais équivalent à 50 % du prix de la rémunération de l'utilisation du réseau (timbre de distribution) pour l'acheminement de l'énergie destinée à l'éclairage public et aux bâtiments communaux.

Comme ces conventions arrivent à échéance, les Conseils communaux des 5 Communes et la SEBV sont convenus de les renouveler jusqu'au 31 décembre 2037, en adoptant de nouvelles conventions aux règles identiques à celles rappelées ci-avant.

3. Objectifs visés

En retenant la solution du renouvellement de la situation existante, le Conseil communal poursuit l'objectif de garantir à long terme une sécurité d'approvisionnement et une qualité de fourniture d'électricité à ses habitants à des prix compétitifs et en conformité aux principes du développement durable, ce dans un secteur électrique en pleine mutation.

Avec le concours de la SEBV et l'appui du Groupe Romande Energie, il sera en effet possible d'atteindre ces objectifs, notamment par:

- le maintien de synergies et la mutualisation des coûts d'exploitation d'installations électriques telles celles de la SEBV au sein d'une zone de desserte bénéficiant d'une taille critique;
- le financement à long terme des investissements conséquents que nécessite une distribution d'électricité de qualité;
- l'accès à un marché de l'électricité dont les prix de gros sont très fluctuants;
- une organisation qui peut faire face aux contraintes découlant du nouveau contexte législatif et réglementaire (séparation des métiers de l'électricité, détermination et publication de tarifs séparés, facturation séparée, relations avec le régulateur, ...).

Le Conseil municipal propose à l'Assemblée Primaire d'approuver la nouvelle convention d'usage du sol communal, à conclure avec la Société Electrique du Bas-Valais SA.

Le renouvellement de la convention entre la SEBV et la Commune de Port-Valais peut être consulté au Greffe communal ou sur www.port-valais.ch

Mot de La Présidente

Administration

Comme vous avez pu le lire précédemment, l'entrée en fonction en cours de législature de M. André Frey, nouveau Conseiller communal, demande un temps d'adaptation, notamment de la part de ce dernier, mais aussi de ses collègues et de nos collaborateurs. Ceci ne devrait en aucun cas avoir une influence sur le délai de traitement des dossiers de constructions. Toutefois, nous tenons à rappeler que la législation valaisanne impose depuis le 1er janvier 2010 une durée de mise à l'enquête publique de 30 jours (anciennement 10 jours).

Sécurité publique

A l'approche de la saison d'été et en cas d'observation d'actes de violence, de vandalisme et/ou de toute autre infraction à la loi, nous vous invitons à collaborer avec la Police Intercommunale du Haut-Lac (PIHL) qui peut intervenir également la nuit grâce au service de piquet. Veuillez laisser les numéros d'urgence à portée de votre téléphone:

Police Intercommunale	0848 847 837
Police cantonale	117
Assistance Médicale	144
Médiateur social	079 622 06 56

Projets régionaux

Chambres pupillaires

Les communes de St-Gingolph, Port-Vallais, Vouvry, Vionnaz et Collombey-Muraz sont en pourparlers pour la création d'une structure professionnalisée afin de se préparer aux modifications légales qui interviendront dans ce domaine. Les mêmes démarches sont en cours pour les communes de la Vallée d'Illicz, alors que la ville de Monthey dispose déjà d'une structure appropriée.

Chablais Agglo

Les communes de Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon sont étroitement liées dans le cadre de la mise en place d'un projet d'agglomération. Les communes voisines suivent avec intérêt l'évolution du dossier, notamment au niveau des transports publics et les choix stratégiques.

Hôpital Riviera-Chablais

Nous entrons dans la phase de réalisation du projet par le lancement du concours d'architecture. La date d'ouverture en 2015 reste toujours l'objectif à atteindre.

Transchablaisienne H144

Le chantier de la H144 prend des proportions impressionnantes et le calendrier est respecté grâce à des travaux qui ont été nécessaires de nuit et le week-end afin de profiter de la période des basses eaux. La Commune est intervenue auprès du maître de l'ouvrage pour des nuisances de poussière. Ces inconvénients doivent être réglés par un arrosage systématique des routes non goudronnées.

Cycle d'orientation de Vouvry

Le début des travaux et la pose de la première pierre sont programmés pour début juin.

Voici quelques astuces pour économiser de l'énergie

Petite cause, grands effets. En tenant compte de ces conseils, vous contribuerez à protéger les ressources ainsi que le climat... et votre porte-monnaie!

Appareils électroménagers : coupez le mode veille

En Suisse, la consommation en mode veille représente environ 400 GWh, soit environ 15 % de la consommation de courant d'un ménage.

Éclairage: optez pour des sources lumineuses plus économiques

Les lampes économiques ont une durée de vie 15 fois supérieure et consomment jusqu'à 80 % de courant en moins que les ampoules traditionnelles. Avec une durée de vie moyenne de 12'000 heures, les lampes économiques permettent d'économiser environ Fr. 200.-.

Réfrigérateurs et congélateurs: pensez à les dégivrer

Même 5 mm de glace suffisent à accroître de 30 % la consommation de courant de l'appareil. Température appropriée: de 5 à 7 °C pour le réfrigérateur, -18 °C pour le congélateur. Evitez de laisser les appareils ouverts inutilement pendant des périodes prolongées!

Appareils électroménagers: tenez compte de l'étiquette Energie

Lors de l'acquisition d'appareils électroménagers neufs, tenez compte de l'étiquette Energie ! Les appareils sont répartis dans 7 catégories, de A (économiques) à G (énergivores). Cela vous permettra d'avoir un aperçu clair des prix.

Cuire au four: optez pour des poêles isolées et des autocuiseurs

Utilisez des poêles isolées et des autocuiseurs! Evitez dans la mesure du possible de préchauffer votre four. Utilisez la chaleur résiduelle des plaques et du four en les éteignant avant la fin du temps de cuisson requis. Utilisez systématiquement la plus petite poêle possible! (Le diamètre de la plaque de cuisson et celui de la poêle doivent correspondre).

Vaisselle: évitez de la faire à la main

Faire la vaisselle à la main nécessite en moyenne 30 litres d'eau. Les lave-vaisselle les plus économiques ne consomment que 12 litres. Remplir au maximum la machine permet de réaliser une économie d'énergie importante. Avec un appareil moderne, le pré-lavage de la vaisselle est inutile lorsqu'elle est modérément sale. Les programmes économiques permettent également d'économiser beaucoup d'eau et d'énergie.

Faire bouillir de l'eau: utilisez une bouilloire électrique

L'eau bout deux fois plus vite dans une bouilloire électrique que

dans une casserole et consomme deux fois moins d'énergie!

Laver et sécher le linge: plus de pré-lavage

Lavez votre linge à 60°C plutôt qu'à 95°C! En effet, laver son linge à 95°C consomme deux fois plus d'énergie. Evitez le pré-lavage! Dans la mesure du possible, séchez votre linge à l'air libre. Remplissez au maximum le sèche-linge et la machine à laver. (Les programmes économiques permettent d'économiser jusqu'à 40 % d'électricité).

Douches: une astuce pour économiser l'eau chaude

En coupant l'eau pour vous savonner, 5 litres suffisent pour une douche complète. Cela permet de réduire considérablement les coûts d'électricité et d'eau.

Chauffage des pièces: réduisez la température

Une température de 18°C dans la chambre à coucher et de 20°C dans le séjour suffisent pour se sentir bien. Chaque degré supplémentaire augmente la consommation d'énergie de 6 %.

Appareils de conditionnement d'air: remplacez-les par des ventilateurs

Au lieu d'un appareil de conditionnement d'air (1'300 à 1'800 W), optez pour un ventilateur (50 à 70 W).

Photocopieuse: éteignez-la lorsque vous ne vous en servez pas

Une photocopieuse consomme jusqu'à 80 % de ses besoins énergétiques en mode veille. Par conséquent, éteignez complètement l'appareil entre des périodes d'utilisation intensive. Servez-vous éventuellement d'une minuterie.

Éclairage: nettoyez régulièrement les sources lumineuses

Éteignez les sources lumineuses qui ne sont pas utilisées. Par contre, un éclairage puissant est nécessaire pour votre bien-être et votre sécurité. Optez pour le type d'éclairage approprié: une faible puissance pour l'éclairage général et un éclairage direct et puissant au niveau de votre poste de travail. Nettoyez régulièrement les sources lumineuses et les lampes afin de conserver un niveau d'éclairage optimal.

PC: éteignez votre moniteur

Les moniteurs de PC consomment beaucoup d'électricité. Afin de réduire sensiblement la consommation, éteignez le moniteur. Par ailleurs, les écrans de veille consomment beaucoup trop d'énergie à pleine puissance.

Vacances: réalisez des économies d'énergie chez vous

Avant de partir en vacances, assurez-vous que la consommation d'énergie à la maison est la plus basse possible en réglant le réfrigérateur sur le niveau minimum ou en l'éteignant. Attention: laissez la porte ouverte, faute de quoi de la moisissure risque de se former. Par ailleurs, inutile de laisser l'ordinateur ou la télévision en mode veille pendant les vacances. Pensez également à baisser le chauffage à l'aide du thermostat!